

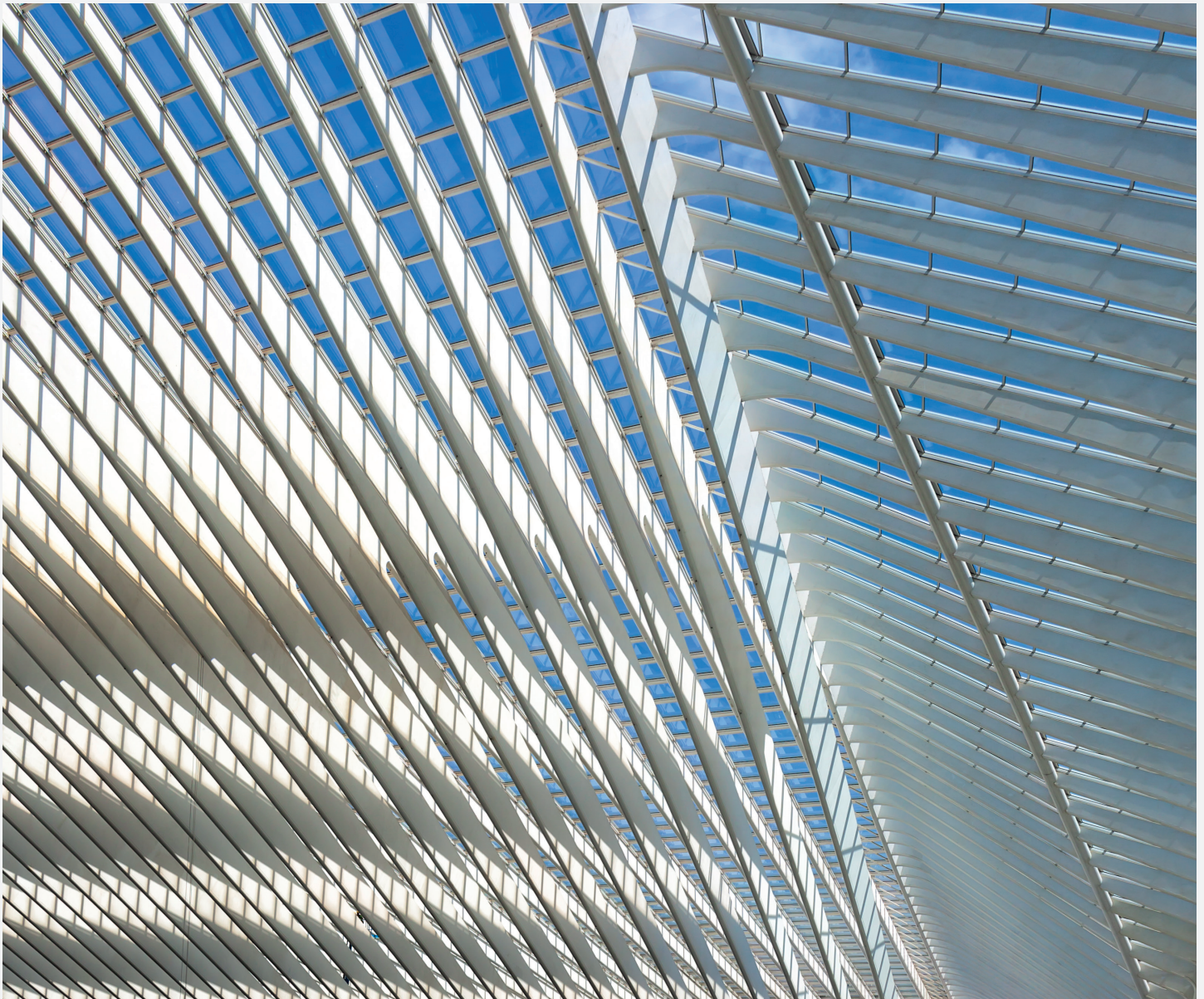


**AG2R LA MONDIALE**  
Épargne patrimoniale

Patrimoine Sélection Vie  
Patrimoine Sélection Capi

# L'épargne qui vous ressemble

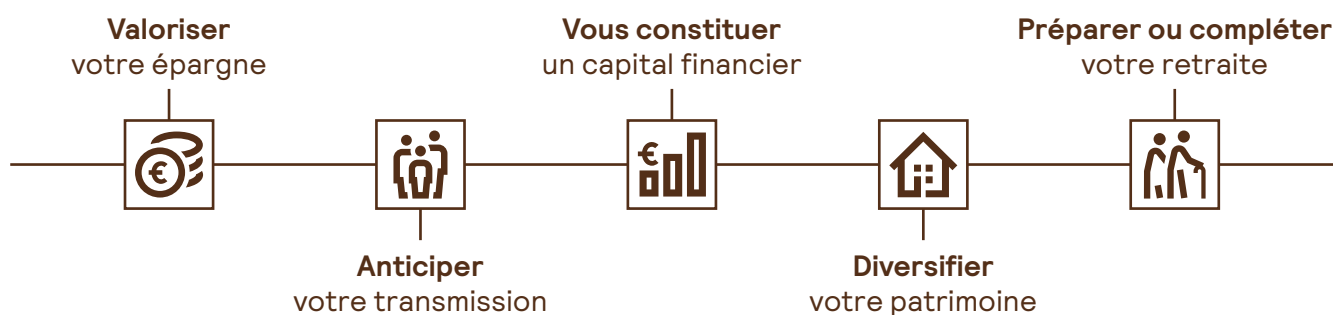
Document non contractuel à caractère publicitaire  
Juin 2025





# AG2R LA MONDIALE Épargne patrimoniale vous accompagne dans vos projets avec une offre en assurance vie et capitalisation

Si l'assurance vie et les contrats de capitalisation sont le placement préféré des Français\*, c'est parce que cette solution permet de répondre à de nombreux besoins tout au long de la vie :



\* Enquête 2024 Amphitéa - Cercle de l'épargne  
Les Français, l'épargne et la retraite.

# Votre épargne, votre style : choisissez vos modes de gestion !

Le contrat d'assurance (vie et capitalisation) Patrimoine Sélection vous offre une palette de solutions pour gérer votre épargne selon vos besoins et vos objectifs.

Découvrez les différents modes de gestion proposés (orientation libre et orientation profilée) cumulables entre eux.

## **Orientation libre : Prenez les commandes !**

Vous décidez vous-même de la répartition de votre épargne parmi une large sélection de supports financiers (cf. offre financière en page 5).

**Pour qui ?** Les souscripteurs qui souhaitent gérer leur épargne de manière autonome.

## **Orientation profilée : confiez votre épargne à nos experts !**

Vous confiez à La Mondiale Partenaire, via un mandat d'arbitrage, le soin de gérer l'épargne investie au sein d'un profil d'allocation que vous aurez sélectionné (cf. offre financière pages 6 et 7).

**Pour qui ?** Les souscripteurs qui souhaitent déléguer la gestion de leur épargne à un professionnel.



# L'offre financière accessible dans l'orientation libre

**L'épargne inscrite sur les unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur. L'engagement de l'assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte et sur son calcul, et non sur la valeur des unités de compte. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

## **L'actif en euros**

L'Actif général de La Mondiale offre une protection de votre épargne (hors frais de gestion et coût de la garantie de prévoyance optionnelle en cas de décès éventuellement sélectionnée dans le cadre du contrat d'assurance vie). Vous percevez des produits (intérêts) capitalisés sur la base d'un taux de participation aux bénéfices défini chaque année.

## **Les unités de compte**

Plus de 150 supports dont un large choix répondant aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

## **Les supports immobiliers**

Organisme de placement collectif en immobilier (OPCI), 100 % en unités de compte, pour diversifier votre investissement.

## **L'option Tempo**

100 % en unités de compte, une solution pour investir à votre rythme.

Un rendement connu à l'avance pendant une période d'investissement déterminée.

# Les profils d'allocation « Loi Industrie Verte »\* dans l'orientation profilée

|   | OPC actions        | OPC obligations    | OPC monétaires    | Supports non cotés**     | Niveau de risque | Horizon de placement recommandé |
|---|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------------|------------------|---------------------------------|
| <b>Prudent<sup>1</sup></b><br>Valoriser son épargne via une sélection de supports majoritairement moins risqués. Les OPC de taux sont privilégiés   | Entre 0 % et 30 %  | Entre 40 % et 90 % | Entre 0 % et 35 % | Au maximum 0 %           | <b>SRI 2</b>     | 3 ans                           |
| <b>Équilibré<sup>2</sup></b><br>Valoriser son épargne via une sélection équilibrée de supports risqués et moins risqués. Le profil est investi de façon diversifiée et flexible sur des supports exposés aux marché actions, taux et monétaires sans chercher à privilégier une classe d'actifs | Entre 30 % et 60 % | Entre 20 % et 70 % | Entre 0 % et 20 % | 4,8 % et au maximum 6 %  | <b>SRI 3</b>     | 3 ans                           |
| <b>Dynamique<sup>2</sup></b><br>Valoriser son épargne via une sélection de supports majoritairement risqués. Les OPC actions sont privilégiés   | Entre 60 % et 90 % | Entre 0 % et 40 %  | Entre 0 % et 15 % | 9,5 % et au maximum 12 % | <b>SRI 4</b>     | 5 ans                           |

## Risques relatifs aux profils d'allocation

<sup>1/2</sup> Risque de crédit en cas de dégradation ou défaillance de l'émetteur.

<sup>1/2</sup> Risque de perte en capital.

<sup>2</sup> Risque de liquidité lié aux investissements dans des supports non cotés.

<sup>2</sup> Risque de blocage des rachats en cas de circonstances exceptionnelles dans des supports non cotés.

\* 3 profils d'allocation réglementés et définis à l'article A 132-5-4 du Code des assurances.

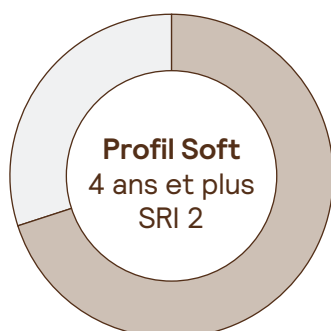
\*\* Les supports non cotés peuvent comporter des risques élevés de perte partielle ou totale du capital investi et d'absence de liquidité ou de faible liquidité.

## SRI (Synthetic Risk Indicator)

L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée.

Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché et le risque de crédit.

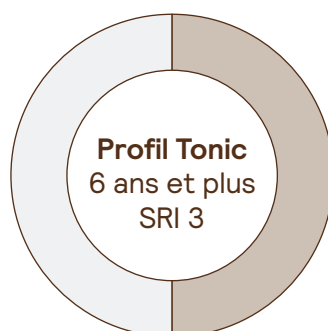
# Les autres profils d'allocation dans l'orientation profilée



■ OPC obligataires : 70 %  
■ OPC actions : 30 %

## Soft

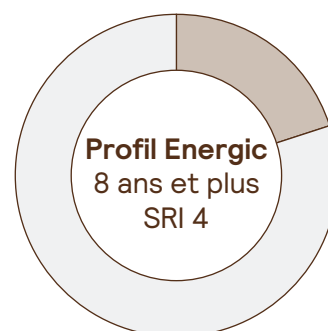
Ce profil d'allocation est investi de façon diversifiée et flexible sur des supports exposés aux différentes classes d'actifs (marchés actions, de taux ou monétaire), sur tous les marchés mondiaux. Les OPC de taux seront privilégiés.



■ OPC obligataires : 50 %  
■ OPC actions : 50 %

## Tonic

Ce profil d'allocation est investi de façon diversifiée et flexible sur des supports exposés aux différentes classes d'actifs (marchés actions, de taux ou monétaire), sur tous les marchés mondiaux, sans chercher à privilégier une classe d'actifs par rapport à une autre.



■ OPC obligataires : 20 %  
■ OPC actions : 80 %

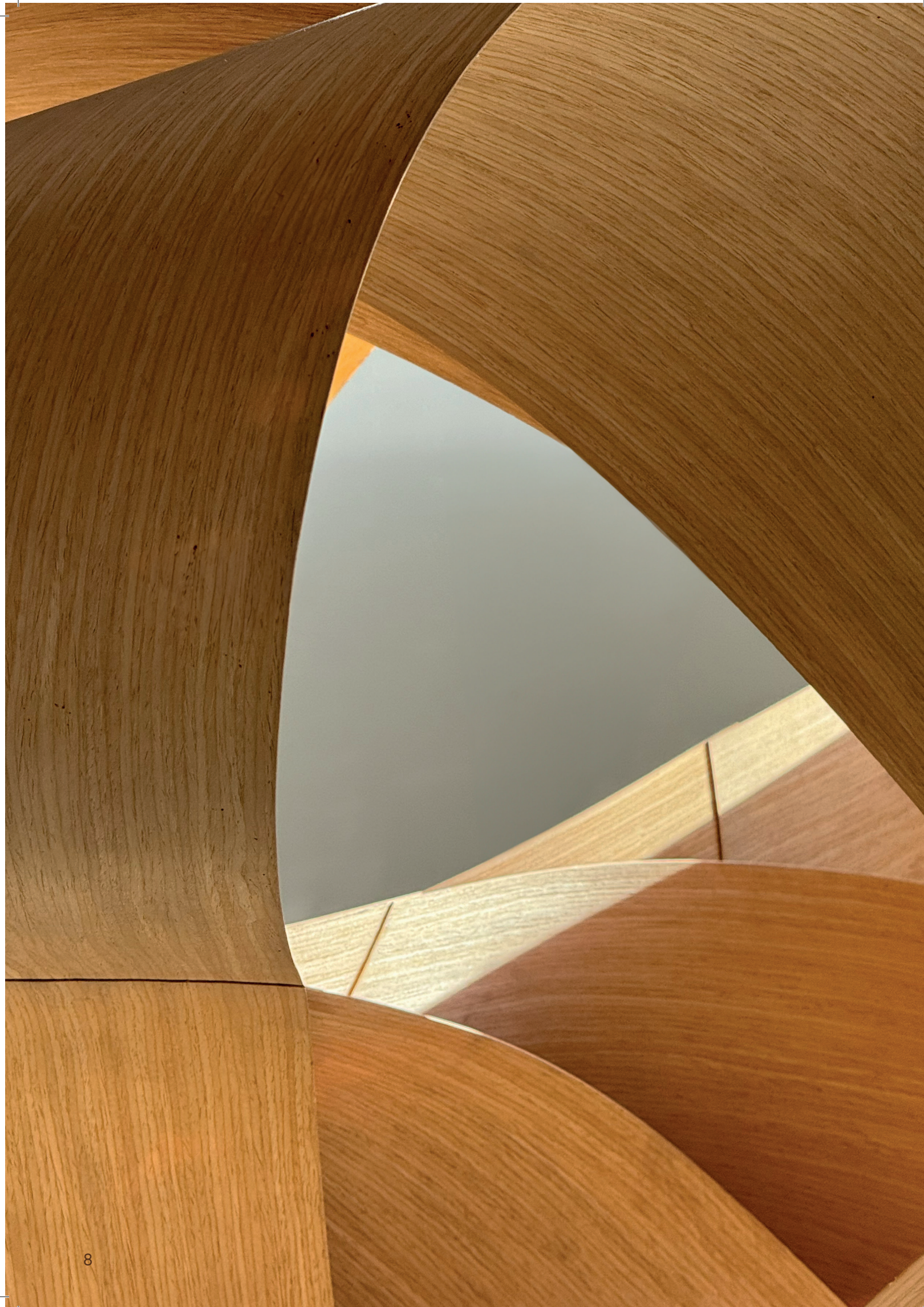
## Energic

Ce profil d'allocation est investi de façon diversifiée sur des supports exposés aux différentes classes d'actifs (marchés actions, de taux ou monétaire), sur tous les marchés mondiaux. Les OPC en actions seront privilégiés.

Ces profils d'allocation sont encadrés par un mandat d'arbitrage signé par le souscripteur et La Mondiale Partenaire.

Un relevé d'informations du mandat réalisé par le mandataire La Mondiale Partenaire est envoyé une fois par an et à la résiliation du mandat.

Quel que soit votre profil, nous avons la solution pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets.



# Options de gestion : pilotez votre épargne

En complément des modes de gestion (orientation libre, orientation profilée), le contrat Patrimoine Sélection Vie / Patrimoine Sélection Capi propose des options de gestion programmées pour piloter votre épargne en toute sérénité.

## Options de réallocation programmée de l'épargne

### Objectif

Ajuster automatiquement la répartition de votre épargne entre les supports en euros et les unités de compte.

### 3 options disponibles

- **Investissement progressif** : pour investir graduellement sur les marchés financiers.
- **Désensibilisation progressive de l'épargne** : pour sécuriser progressivement votre épargne à l'approche de la retraite.
- **Dynamisation / Sécurisation des plus-values** : pour arbitrer automatiquement la performance de votre épargne vers des supports plus sécurisés.

### Avantage

Vous sécurisez ou dynamisez votre épargne sans intervention de votre part.

## Option d'arbitrages automatiques : Clic Floor

### Objectif

Protéger votre capital investi sur une unité de compte en limitant le risque de perte en capital et en consolidant la performance de votre épargne.

### Avantage

Permet de capter la plus grosse partie de la progression d'un support et d'arbitrer si les marchés sont baissiers.

### Important :

**Ces options ne sont pas cumulables entre elles.**

# Détail de la fiscalité appliquée lors d'un rachat pour les produits associés aux primes versées depuis le 27 septembre 2017

## Fiscalité en cours de vie du contrat

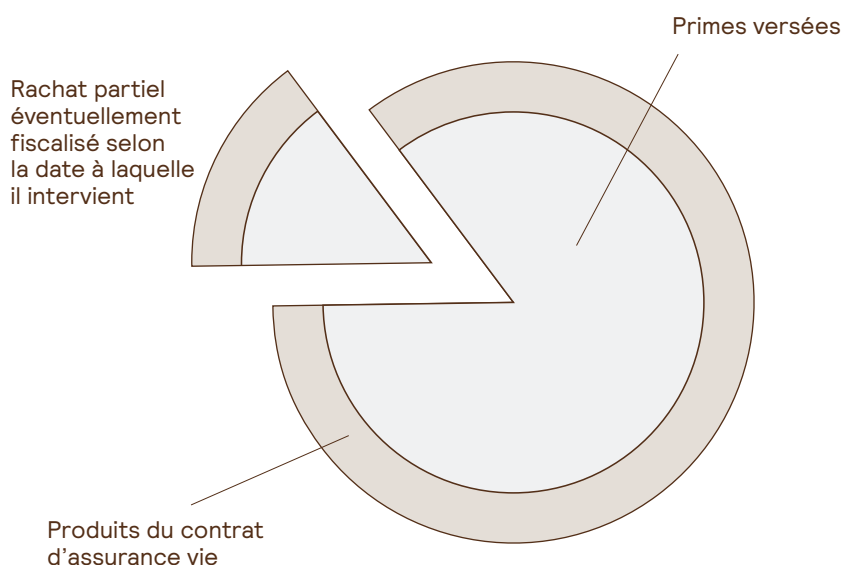
### En l'absence de rachat

Les produits générés par les actifs en euros sont soumis aux prélèvements sociaux au taux global en vigueur lors de leur inscription en compte.

### En cas de rachat (rachat partiel ou total)

L'imposition s'applique uniquement sur la part de produits comprise dans le rachat.

### Part de produits au sein du rachat :



Les produits réalisés à l'occasion d'un rachat sont soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2 % (au 01/01/2021) et à l'impôt sur le revenu dans les conditions définies dans le tableau ci-après.

## Règles fiscales appliquées aux produits réalisés à l'occasion d'un rachat (hors prélèvements sociaux)

| Produits associés aux primes versées* à compter du 27 septembre 2017  |  |   |
|---|--|---|
|   | Primes versées* ≤ 150 000 €<br>au 31/12 de l'année N-1   | Primes versées* > 150 000 €<br>au 31/12 de l'année N-1  |
| Rachat avant 8 ans  | PFO 12,8 % l'année N (année du rachat)<br>PFU 12,8 % ou IR sur option globale l'année N+1          |   |
| Rachat à compter de 8 ans   | PFO 7,5 % l'année N<br>PFU 7,5 % ou<br>Barème progressif de l'IR sur option<br>globale l'année N+1 | PFO 7,5 % l'année N<br>PFU 12,8 % ou<br>Barème progressif de l'IR sur option<br>globale l'année N+1 |
| <b>Abattement annuel global de 4 600 € pour une personne seule<br/>ou de 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune</b> |  |   |

\* Montant global des versements nets de rachats effectués sur l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du souscripteur (tous contrats et assureurs confondus) au 31/12 de l'année N-1.

PFO = Prélèvement Forfaitaire Obligatoire

PFU = Prélèvement Forfaitaire Unique

IR = Impôt sur le Revenu

# L'assurance vie vous permet de transmettre à vos bénéficiaires et protéger vos proches

## Le PEP, une spécificité fiscale de l'assurance vie

Vous détenez un Plan d'Épargne Populaire (PEP) et vous souhaitez bénéficier de nouvelles opportunités d'investissement ? Sachez que vous pouvez transférer votre PEP sur le contrat Patrimoine Sélection Vie tout en conservant ses avantages fiscaux acquis.

### Régime spécifique du contrat d'assurance vie en cas de décès\*

|   |   |
|---|---|
| <b>Pour les versements effectués avant les 70 ans de l'assuré</b> | Abattement de 152 500 euros par bénéficiaire.<br>Au-delà de cette somme :<br>20 % jusqu'à 700 000 euros<br>31,25 % au-delà                                    |
| <b>Pour les versements effectués après les 70 ans de l'assuré</b> | Les primes versées après 70 ans sont soumises aux droits de succession après déduction d'un abattement global de 30 500 euros partagé entre les bénéficiaires |

\* Législation en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2025.  
Il est également tenu compte des contrats PER.

## Protéger vos proches

Quelle que soit l'évolution des marchés financiers, 2 garanties de prévoyance optionnelles en cas de décès :

- La garantie plancher permet en cas de décès de l'assuré, de régler aux bénéficiaires désignés les sommes d'argent correspondant aux versements nets de frais, diminués des rachats partiels bruts.
- La garantie cliquet permet en cas de décès de l'assuré, de régler aux bénéficiaires désignés un capital décès correspondant au plus haut niveau atteint par l'épargne constatée à chaque fin de trimestre civil, depuis la prise d'effet de la garantie.

En cas de décès, ils percevront un capital minimum garanti.

### Clause bénéficiaire

**Une clause bénéficiaire bien rédigée est essentielle pour assurer la bonne transmission du capital décès du contrat.**

Votre conseiller peut vous accompagner dans la rédaction de votre clause bénéficiaire.

# Le contrat de capitalisation, Patrimoine Sélection Capi, un outil patrimonial pour valoriser et transmettre son patrimoine sur le long terme

Le contrat de capitalisation partage certaines caractéristiques communes avec le contrat d'assurance vie au niveau de son fonctionnement, des supports financiers, de la disponibilité du contrat, etc. Le contrat de capitalisation diffère du contrat d'assurance vie. En effet, il ne comporte pas de « tête assurée ». Sa durée et son dénouement ne reposent donc pas sur la survie ou le décès d'une partie au contrat. Il ne comporte pas non plus de bénéficiaire au sens du Code des assurances.

## **Les + du contrat de capitalisation**

- Une transmission par décès : au décès du souscripteur, le contrat de capitalisation entre dans sa succession et est transmis en l'état à ses héritiers qui peuvent ainsi le conserver, avec son antériorité fiscale, jusqu'à son échéance ou en demander le rachat.
- Une transmission par donation : le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation sans perte de l'antériorité fiscale. Cette donation bénéficie des abattements de droit commun.

Cette dernière bénéficie des abattements de droit commun. Le donataire bénéficie de l'antériorité fiscale du contrat.



# Les minima

## Versement initial du contrat : 30 000 €

|  | Orientation libre   | Orientation profilée<br>(minima par profil d'allocation) |
|--|---|--|
| <b>Versements</b>                                  |   |  |
| Initial  | 1 500 €   | 1 500 €  |
| Complémentaires                                    | 1 500 €   | 1 500 €  |
| Programmés   | 100 € / mois<br>300 € / trimestre<br>600 € / semestre<br>1 200 € / an |  |
| <b>Investissement sur les différents supports</b>  |   |  |
| Sur l'actif en euros                               | 750 €   |  |
| Sur une unité de compte                            | 750 €   |  |
| Sur une option de gestion                          | 1 500 €   |  |
| <b>Arbitrages</b>                                  |   |  |
| Arbitrages   | 1 500 €   |  |
| <b>Montant restant sur les différents supports</b> |   |  |
| Sur l'actif en euros                               | 1 500 €   |  |
| Sur une unité de compte                            | 1 500 €   |  |
| Sur une option de gestion                          | 1 500 €   |  |

|  | Orientation libre   | Orientation profilée<br>(minima par profil d'allocation) |
|--|---|--|
| <b>Rachats</b>                                     |   |  |
| <b>Disponibilité de l'épargne</b>                  |   |  |
| Partiels   | 1 500 €   | 1 500 €  |
| Programmés   | 100 € / mois<br>300 € / trimestre<br>600 € / semestre<br>1 200 € / an |  |
| <b>Montant restant sur les différents supports</b> |   |  |
| Sur l'actif en euros                               | 750 €   |  |
| Sur une unité de compte                            | 750 €   |  |
| Sur une option de gestion                          | 1 500 €   |  |

|  | Orientation libre | Orientation profilée* |
|--|-------------------|-----------------------|
| <b>Transferts</b>  |                   |                       |
| Montant des transferts                                     | 5 000 €           | 5 000 €               |
| Montant devant rester sur chaque orientation sélectionnée* | 750 €             | 750 €                 |

\* Minima au titre de chaque profil d'allocation (dans le cadre de l'orientation profilée).

\*\* Sauf mention contraire du mandat d'arbitrage, dans le cadre de l'orientation profilée.

# Les frais

## Orientation libre / Orientation profilée

|   |   |
|---|---|
| <b>Frais d'entrée et sur versements</b> | 3 %   |
| <b>Frais sur encours</b>                |   |
| Actif en euros                          | 0,75 % / an maximum de l'épargne annuelle moyenne   |
| Unités de compte                        | 0,80 % / an maximum de l'épargne constituée sur les unités de compte  |
| <b>Arbitrages</b>                       |   |
| <b>Orientation libre</b>                | <b>Frais d'arbitrage</b><br>1 arbitrage gratuit / an puis 0,50 % maximum de l'épargne arbitrée avec un maximum de 150 euros par opération |
| <b>Orientation profilée</b>             | <b>Frais de mandat d'arbitrage</b><br>0,30 % maximum de l'épargne constituée  |

## Orientation libre / Orientation profilée

|   |   |
|---|---|
| <b>Frais de transfert</b><br>(passage d'une orientation vers l'autre) | 0,80 % de l'épargne transférée avec un maximum de 1 000 € par opération                         |
| <b>Frais de transfert PEP</b> vers un autre organisme gestionnaire    | 0,50 %  |
| <b>Frais de rachat</b>  | D'éventuels frais supplémentaires peuvent être appliqués en cas de rachat de supports non cotés |



# À propos d'AG2R LA MONDIALE

**Nos conseillers sont là  
pour échanger avec vous,  
vous écouter et vous  
accompagner dans vos choix**

Spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France, AG2R LA MONDIALE assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite. Le Groupe compte plus de 15 millions d'assurés et accompagne 500 000 entreprises au quotidien.

Avec 15 000 collaborateurs, AG2R LA MONDIALE est présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Doté d'une gouvernance paritaire et mutualiste, le Groupe cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité, solidarité et performance.

Dans le cadre de l'action sociale AG2R Agirc-Arrco et AG2R Prévoyance, et plus globalement de son engagement sociétal, AG2R LA MONDIALE œuvre au quotidien pour le bien-vieillir au plus près des besoins des personnes et des territoires.

**Suivez l'actualité :**  
[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr) / [@AG2RLAMONDIALE](https://twitter.com/AG2RLAMONDIALE)



Les contrats Patrimoine Sélection Vie et Patrimoine Sélection Capi sont distribués par les conseillers salariés du GIE AG2R, Groupement d'intérêt économique régi par les articles L.251-1 et suivants du Code de commerce, SIREN 801.947.052, immatriculé à l'ORIAS en qualité de mandataire d'assurance sous le numéro 13.003.650 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), dont le siège social est situé 14-16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS.

Les contrats Patrimoine Sélection Vie et Patrimoine Sélection Capi sont distribués par les conseillers salariés du GIE La Mondiale Groupe, Groupement d'intérêt économique régi par les articles L.251-1 et suivants du Code de commerce, SIREN 445.331.192, immatriculé à l'ORIAS en qualité de mandataire d'assurance sous le numéro 24.006.019 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), dont le siège social est situé 32 avenue Emile Zola 59370 MONS EN BAROEUL.

La Mondiale Groupe est soumis à l'obligation de travailler exclusivement avec l'Assureur porteur des contrats qui vous sont présentés.

La Mondiale Groupe a des liens capitalistiques avec plusieurs entreprises d'assurance membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, dont le siège social est situé 14-16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS ([www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)).

Les contrats Patrimoine Sélection Vie et Patrimoine Sélection Capi sont assurés par  
**La Mondiale Partenaire**  
S.A. au capital social de 73 413 150 €  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Membre d'AG2R LA MONDIALE  
Siège social : 14-16, boulevard Malesherbes  
75008 Paris  
RCS Paris B 313 689 713

